



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/085
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Centre Roulier, parc S2, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la Société SHGT, dont le siège social est situé Centre de Commerce International – 182 Quai George V – 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 423 423 565, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/080 en date du 6 juin 2023, a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-020 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 2990 m² située au Centre Roulier, Parc S2.

Durée de la convention : 1 an environ à compter du 8 juin 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-020 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.